

République Française  
Département de l'Ain  
Arrondissement de  
Belley  
Canton de Lagnieu



**COMMUNE DE LEYMENT**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE PUBLIQUE DU 28/07/2023**  
**N°2023-47**

Nombre de conseillers :15  
Présents : 13  
Absents : 2  
Excusés avec pouvoir : 2  
Votants : 13

Date de convocation :  
21/07/2023

Objet : constitution  
D'une commission de  
Délégation de service  
Public.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juillet, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juillet, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.  
Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Marie-Thérèse Villecourt, Monique Nowaczyk, Brigitte Seve, et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Denis Renault, Emmanuel Petat, Romain Grillot.  
Membres excusés : Eric Elie (a donné procuration à Alain Peillon) ; Morgan Michalet (a donné procuration à Josiane Charmont)  
Absentes : Cindy Rochereau et Ophélie Janaudy

Secrétaire de séance : Josiane CHARMONT

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5, D.1411-3 et suivants et L.2121-22, désigne Monsieur Lionel KLINGLER, Maire de la Commune de Leyment, président de la Commission de Délégation de Service Public ;

Il constate qu'une liste, constituée en vue de l'élection des membres de la Commission prévue par les dispositions susvisées, a été déposée et enregistrée, conformément aux conditions de dépôt des listes fixées dans le cadre de la délibération du 28/07/2023.

Après avoir, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, voté à scrutin secret, la liste déposée a obtenu le suffrage suivant le Conseil municipal à l'unanimité valide la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
Sandrine BRICOURT	Marie-Thérèse VILLECOURT
Eric ELIE	Brigitte SEVE
Cédric BUTZER	Monique NOWACZYK

**PRÉCISE** qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission de Délégation de Service Public par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;

**PREND ACTE**, qu'il est procédé au renouvellement intégral de la Commission de Délégation de Service Public lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Pour copie conforme,

Le Maire  
Lionel KLINGLER



Accusé de réception en préfecture  
001-210102133-20230728-2023-47-DE  
Date de réception en préfecture : 01/08/2023